



Devis signé peut'on l'annuler ? URGENT MERCY

Par louna88, le 15/07/2010 à 17:38

Bonsoir,

m'a demande est urgente, voilà je vous expose le problème de mon amie.

Elle fait construire une maison en corse, un 1er devis fut signé en 2009, ensuite ils ont modifié le permis de construire, et réduit la maison.

De là, ils ont refait un devis avec le même entrepreneur mais étant trop cher par rapport au 1er ils ne l'ont pas signé.

Ils ont contacté une autre entrepreneur dont le devis fut moins cher et les travaux ont commencé.

Maintenant le 1er entrepreneur les menace de les mettre devant les tribunaux car pour lui ils doivent payer le 1er devis de 2009.

D'après moi le 1er devis est caduque puisqu'il a plus de 3 mois non ?????

MERCY DE M'AIDER

Cordialement